MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2021-03-013

L'an deux mille vingt et un, le onze mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Priscilla ARVIND-BEROD, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Stéphanie PERNOD, Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphane GRAFF.

Absents excusés : LEGOUX Philippe

Procurations : LEGOUX Philippe donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ

Secrétaire de séance : Alain QUINET

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2021

N° D2021-03-013 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE RELANCE DEDIE AU NUMERIQUE POUR L'EDUCATION

Rapporteur **:** Madame Solange COOKE

Exposé : Madame COOKE fait connaître au Conseil Municipal le programme de financement mis en place par le l'Etat pour réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique en assurant un égal accès au service public de l'éducation. Ce projet a pour ambition d'accompagner la transformation numérique des écoles en favorisant l'équipement numérique des écoles, la mise en place de services et de ressources numériques et accompagner la prise en main des matériels et ressources.

Pour la commune, il s'agit :

D'équiper le poste de direction de matériel mobile,

De changer des tableaux numériques devenus obsolètes et n'étant pas compatibles avec WINDOWS 10,

D'installer des box de connexion dans toutes les classes,

D'abonner l'école et donc permettre aux enfants d'avoir accès à un espace numérique sécurisé.

Décision : **Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;**

- **DIT** que les crédits de cette opération sont inscrits au budget 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour la réalisation de cette opération,

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	14
Procurations	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 16/03/2021. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
accueil@mairie-prazsurarly.fr – www.mairie-prazsurarly.fr